

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION



LE CALENDRIER DU PLUI

DIAGNOSTIC ET ENJEUX

- Lancement de la procédure d'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal par délibération du Conseil communautaire du 22 septembre 2022.
- Rencontres et échanges avec les 30 communes de Lyons Andelle afin de relever les atouts, les points de fragilité et les enjeux communs au territoire, ainsi que les spécificités villageoises à conserver.
- Élaboration du diagnostic analysant la situation du territoire sur plusieurs thématiques (population et habitat, foncier, urbanisme, équipements et transports, économie, environnement, agriculture) et définissant les **grands enjeux** liés à son développement et à sa préservation.

▶▶ PRINTEMPS 2023 > ÉTÉ 2023

PHASE

1

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

- Élaboration de la stratégie de développement du territoire à travers une scénarisation des enjeux
- Choix d'un scénario d'aménagement qui traduit la stratégie du territoire en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable.
- Rédaction du **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** du PLUi, débattu dans les conseils municipaux et communautaire, qui fixe les grandes orientations du projet d'urbanisme du territoire pour les 15 ans à venir.

▶▶ AUTOMNE 2023 > HIVER 2023

PHASE

2

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION, RÈGLEMENT ET ZONAGE

- Élaboration des **Orientations d'Aménagement et de Programmation** qui fixent les dispositions spécifiques à certains secteurs ciblés pour leurs enjeux.
- Traduction réglementaire du PADD en un **zonage** et un **règlement** qui fixent les règles de constructibilité sur le territoire Lyons-Andelle.

▶▶ PRINTEMPS 2024 > HIVER 2024

PHASE

3

DOSSIER DE PLUi ET PHASE DE CONSULTATION

- Arrêt du projet de PLUi par délibération du Conseil communautaire de la CC Lyons Andelle.

Phase de consultation :

- Le projet est soumis pour avis aux partenaires institutionnels du territoire (l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Chambre d'Agriculture, etc.)
- Le projet est présenté à l'enquête publique : chacun peut en prendre connaissance et faire des remarques.

▶▶ PRINTEMPS 2025 > HIVER 2025

PHASE

4

PHASE D'APPROBATION

- Approbation du PLUi par délibération du Conseil communautaire de la CC Lyons Andelle, après les ajustements tenant compte des remarques.

▶▶ PRINTEMPS 2026

PHASE

5

+ d'infos sur : www.cdcla.fr
urbanisme@cdcla.fr

Envoyez vos observations par courrier :

CC Lyons Andelle,
15, rue Martin Liesse
27380 Charleval

